



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-97

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, indiqué également au sein de l'article 15 du règlement intérieur du Comité du Syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme [...] un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Vu le règlement intérieur du SIAH et notamment son article 15,

Considérant la nécessité de nommer un secrétaire de séance,

Considérant la candidature de Jean-Michel DUBOIS,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Nomme** Jean-Michel DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 21/12/2022
Affichée le : 21/12/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-98

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 26 septembre 2022

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsault)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 26 septembre 2022

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 26 septembre 2022 a été validé par Jean-Michel DUBOIS, secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

Considérant la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 26 septembre 2022 par Jean-Michel DUBOIS, secrétaire de séance,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 26 septembre 2022,
- 2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022

Affichée le : 21/12/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-99

FINANCES

3 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte – transport – GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

FINANCES

3 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte – transport – GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente décision modificative concerne le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI. Elle intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Investissement						
Chapitre - Libellé chapitre	Article - Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CARNO159 - Arnouville - Ext rés. EP rue Claude Bigel	36 492,40 €	5 500,00 €		Dépenses connexes et travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CFONT86 - Fontenay-en- Parisis - Réhab.rés. EP rue Ambroise Jacquin	0,00 €	28 800,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGARG121 – Garges-lès G. - Réhab. du réseau EP avenue de Stalingrad	1 507,20 €	100,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGARG124 – Garges-lès G. - Réhabilitation réseaux EP rue des Pêcheurs	59 835,24 €	17 200,00 €		Dépenses connexes et travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGARG172 - Garges-lès G. - Réhab.rés. EP Rue Daniel Panquin Maurice Berteaux	0,00 €	211 000,00 €		Dépenses connexes et travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGARG177 Garges-lès G. - Réhabilitation réseaux EP Rue Danielle Casanova	262 000,00 €	5 100,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGARG178 Garges-lès G. - Réhabilitation réseaux EP Rue François Chalgrin	60 366,60 €	200,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGONE188 - Gonesse - Réhabilitation réseaux communaux rue Chauvart	0,00 €	18 000,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGOUS136 - Goussainville - rés. comm. EP rue Jacques Potel	62 735,00 €	8 700,00 €		Dépenses connexes et travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGOUS190 - Goussainville - Réhab. du rés. EP avenue du 6 juin 1944	0,00 €	25 000,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CLETH169 - Le Thillay - Extension rue des Sœurs Colombes	195 081,20 €	200,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CLOUV105A - Louvres EP quartier le Gd Bouteiller (av du Roussillon)	1 198 114,12 €	34 400,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CLOUV105B - Louvres - rés. EP quartier le Gd Bouteiller (Provence)	1 261 198,92 €	12 800,00 €		Dépenses de maîtrise d'œuvre

FINANCES

3 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte – transport – GÉMAPI

Chapitre - Libellé chapitre	Article - Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CMESN144 - Le Mesnil-Aubry- rés. comm. EP rue de la Meunerie	224 000,00 €	5 600,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CPUIS108 – Puiseux-en-France - Redimensionnement EP rue du Gnl Leclerc	0,00 €	38 300,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSARC117 - Sarcelles - rés comm EP rue de Bellevue	428 863,00 €	500,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSARC118 - Sarcelles - rés comm EP rue de Miraville	293 000,00 €	24 600,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSARC147 - Sarcelles - rés comm EP rue du Commandant Bouchet	117 296,50 €	1 800,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSARC149 - Sarcelles - Réhabilitation réseaux EP rue Montfleury	0,00 €	33 000,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSARC171 - Sarcelles - Extension EP rue Maryse Bastien	190 000,00 €	48 000,00 €		Dépenses travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSTWI90 – Saint-Witz - rue des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris	162 395,82 €	138 000,00 €		Dépenses travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSTWI179 – Saint-Witz - Réhabilitation des réseaux EP secteur Montmélian	0,00 €	4 100,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSTWI181 – Saint-Witz - Réhabilitation des réseaux EP rue de Paris	0,00 €	7 000,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CVILB129 – Villiers-le-Bel - Extension rue Gournod	270 000,00 €	135 000,00 €		Dépenses connexes et travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GARN489D - Arnouville - Reméandrage du Croult au droit de la NEF	407 615,02 €	57 500,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GBAIL465B – Baillet-en-France - Restauration du rû de Montsoul	45 750,00 €	76 300,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GBONFR505 – Bonneuil-en-France - Renaturation de La Morée au droit de la STEP	163 375,00 €	400,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GFONT519 – Fontenay-en-Parisis - fossé Galais	0,00 €	28 900,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GGOUS495A - Goussainville - Ouverture Croult Vieux Pays	85 000,00 €	2 500,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GLETH495 - Le Thillay - lutte/inondations milieu naturel EP	162 458,40 €	20 000,00 €		Dépenses de maîtrise d'œuvre

FINANCES

3 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte – transport – GÉMAPI

Chapitre - Libellé chapitre	Article - Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GMOIS509 - Moisselles - Renaturation de Petit Rosne	120 000,00 €	28 400,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GSARC504 - Sarcelles - Réouverture du Petit Rosne et valor. du milieu nat.	197 290,00 €	1 500,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GSARC514A - Sarcelles - réhabilitation et renforcement structurel de la dalle de couverture du Petit Rosne entre les places Miraville et du Marché	960 500,00 €	3 200,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GSARC515A - Sarcelles - MOE renaturation Petit Rosne domaine Cèdres	0,00 €	200 000,00 €		Dépenses de maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	TDOM468B - Domont - Réhab. collecteur EP rue Jean Jaurès	828 428,93 €	3 400,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	TLETH482M - Le Thillay - Réhabilitation réseaux interco traversant le Golf	0,00 €	25 000,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	TVILB429V1 - Villiers-le-Bel - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon	1 035 000,00 €	-985 900,00 €		Travaux non réalisés en 2022
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	TVILB429V2 - Villiers-le-Bel - Réhab. redim. canalisations secteur Champs Bacon	0,00 €	70 000,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2318 - Autres immo.incorporées		13 838 584,63€	-334 100,00 €		Equilibre de la section d'invest.
Total section d'Investissement				+ 0 €	+ 0 €	
Total général DM n°2				+ 0 €	+ 0 €	

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Vu la délibération du 28 mars 2022 portant approbation du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI de l'année 2022,

Vu la délibération du 20 juin 2022 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI de l'année 2022,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

FINANCES

3 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte – transport – GÉMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI, équilibrée,
- 2- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 2.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022

Affichée le : 21/12/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-100

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoulst)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision modificative du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Section d'exploitation							
Chap	Libellé chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
011	Charges à caractère général	61528	Entretien autres biens immobiliers (frais d'exploitation de la station de dépollution)	8 255 000 €	1 100 000 €		Volume déversé en entrée de station plus important que prévu Augmentation des coefficients de révision
65	Autres charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeur	100 000 €	- 97 765 €		PFAC, sur une société en procédure de liquidation, à provisionner avant une éventuelle confirmation de l'admission en non-valeur
68	Dotations aux provisions	6817	Dotations pour dépréciations des actifs circulants	0 €	97 765 €		
023	Virement à la section d'investissement			48 251 700 €	- 1 100 000 €		Equilibre de la section d'exploitation
Total section d'exploitation					0 €	0 €	

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

Section d'investissement						
Chapitre - Libellé chapitre	Article - Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	CARNO159 - Arnouville Réhab. rés. EU rue Claude Bigel	0 €		49 694 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	Arnouville convention transférée de la compétence collecte	0 €		27 400 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	CSTWI90 - Saint-Witz - rues des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris	0 €		123 946 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	CGARG124 - Garges-lès-G Réhab. rés. EU rue des Pêcheurs	0 €		45 398 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	CGONE106 - Gonesse Réhab. rés. EU rue d'Aulnay	0 €		81 591 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	CGONE142 - Gonesse - Réhab. rés. EU rue Philippe Auguste	0 €		44 952 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	TDOM429J2B - Domont - Réhab. rés. interco lieu-dit Tête Richard	0 €		64 483 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	TEZAN497 - Ézanville - Réhabilitation réseau Interco - abattoirs	0 €		25 129 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	TGOU429Q2 -Goussainville Réhab. rés. interco lieu-dit Fond de Brisson	0 €		120 392 €	Ajustement des crédits suite à notification
20 Immobilisation incorporelles	2031 Frais d'études	SIAH - Schéma d'Assainissement	674 747,50 €	600 000 €		Ajustement des crédits
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CARNO159 - Arnouville - Réhab. rés EU rue Claude Bigel	405 954,30 €	22 600 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CARNO176 - Arnouville - rue Biarritz EU	87 486,60 €	2 200 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CARNO193 - Arnouville - Réhab. du réseau EU rue Marcel G.	0 €	15 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CBOUQ186 - Bouqueval - Réhab réseau EU rue Orgueilleuse	0 €	15 800 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CCHENN107 – Chennevières-Lès-Louvres- Extension du réseau EU Chemin de Villandry	107 000 €	-100 000 €		Retrait des dépenses de travaux

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CFONT86 – Fontenay-en-Parisis - rue Ambroise Jacquin	664 000 €	-573 700 €		Retrait des dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGARG124 - Garges lès G - Réhab. du réseau EU rue des pêcheurs	331 410,48 €	21 300 €		Dépenses connexes et travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGARG167 - Garges lès G - Réhabilitation réseaux EU Rue Pierre Rebière	264 000 €	-200 000 €		Retrait des dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGARG177 - Garges lès G - Réhabilitation réseaux EU Rue Danielle Casanova	572 000 €	3 200 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGARG178 - Garges lès G - Réhabilitation réseaux EU Rue François Chalgrin	92 000 €	500 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGARG191 - Garges lès G - Réhab. réseau EU rue Louis Choix	0 €	150 000 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGONE106 - Gonesse - Réhab. du réseau EU rue d'Aulnay	839 565,10 €	400 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGONE140 - Gonesse - Réhab et redim réseau EU avenue Gabriel Péri	70 000 €	-70 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGONE141 - Gonesse - Extension du réseau EU chemin de Fontenay	137 000 €	-137 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGONE142 - Gonesse - Réhab. du réseau EU rue Philippe Auguste	268 358,89 €	61 300 €		Dépenses connexes et travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGONE188 - Gonesse – Réhab. réseau EU rue Chauvart	0 €	17 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGOUS136 - Goussainville - Réhab. du réseau EU rue Jacques Potel	833 855,08 €	77 900 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGOUS164 - Goussainville - Réhab. du réseau EU avenue Leclerc	42 000 €	-42 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CLETH101B - Le Thillay - Rés EU - Av Pascal, Pasteur et Voltaire	411 000 €	127 700 €		Dépenses connexes et travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CLOUV105A - Louvres - réseau EU Quartier du Grand Bouteillers (av du Roussillon)	1 393 608,28 €	28 800 €		Dépenses connexes et travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CMESN144 - Le Mesnil Aubry - Réhab. du réseau EU rue de la Meunerie	221 000 €	800 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CPUIS108 - Puiseux en France – Redimension. EU rue du Gnl Leclerc	0 €	19 400 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC119 - Sarcelles - rés comm EU rue Taillepiéd	208 714,88 €	91 200 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC147 - Sarcelles - rés comm EU rue du Commandant Bouchet	397 549,26 €	400 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC149 - Sarcelles OP rés comm EU rue Montfleury	0 €	30 000 €		Dépenses connexes

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC170 - Sarcelles - rue Joliot Curie	304 000 €	-112 200 €		Réduction des dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC182 - Sarcelles - Réhabilitation des réseaux EU rue Jean Zay	24 000 €	-24 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC185 - Sarcelles - Réhab du réseau EU rue Jacques Copeau	342 000 €	-342 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSTWI179 - Saint Witz - Réhabilitation des réseaux EU secteur Montmélian	29 000 €	2 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSTWI181 - Saint Witz - Réhabilitation des réseaux EU rue de Paris	24 000 €	-12 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSTWI90 - Saint Witz - Diverses rues	282 543,96 €	150 200 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CVILB129 - Villiers Le Bel - Extension réseau rue du Gournod	210 000 €	86 400 €		Dépenses de travaux
23- Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CVILB133 - Villiers Le Bel - ruelles de la Ceinture et des Oulches	210 000 €	-210 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CVILB166 - Villiers Le Bel - Quartier Clair de Lune	400 000 €	-300 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CVILB187 - Villiers Le Bel - rue Nouvelle et avenue de Choiseul	0 €	20 700 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TBONN485 - Bonneuil - Arnouville Réhab EU secteur NEF	25 000 €	42 500 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TBOUQ498 - Bouqueval - Réhabilitation du collec. Interco. EU sur les communes du Mesnil Aubry, d'Ecouen et de Bouqueval	73 625,77 €	1 400 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TDOM468B - Domont - Réhab. des collecteurs communaux EU avenue Jean Jaurès	284 694,93 €	29 100 €		Dépenses connexes et travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TDOM522 - Domont - Réhab réseaux EU rue Auguste et André Rouzée	0 €	7 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TEZAN497 - Ezanville - Réhabilitation du réseau d'eaux usées abattoirs	18 816,29 €	33 200 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TGOUS429Q3 - Goussainville - Réhab. rés EU sous voie SNCF Fond de Brison	598 126 €	-588 400 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TGOUS482S - Goussainville - Réhab. et redimen canalisat. rue Cerdan	29 000 €	2 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TLETH482IB - Le Thillay - Réhabilitation réseaux interco Le Lac	1 715 000 €	120 400 €		Dépenses de maîtrise d'oeuvre
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TMOAT482G - Attainville-Moisselles - Réh. interco. ch. des fonds et ch. font	0 €	500 €		Dépenses connexes

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TSARC515B - Sarcelles - Réhab. collecteur interco. Parc des Cèdres Bleus	0 €	5 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TSTW482U2 - Saint Witz - Réhabilitation Aval Fosses aux Boucs	531 170 €	400 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TVILB429V - Villiers Le Bel - Réhab. et redim. canalisat. EU Aval	410 000 €	8 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TVILB429V1 - Villiers Le Bel - Réhab. et redim. canalisat. Champ Bacon	2 540 000 €	-2 536 500 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TVILB429V2 - Villiers Le Bel - Réhab. et redim. canalisat. Champ Bacon	0 €	70 000 €		Dépenses connexes
021 Virement de la section d'exploitation			48 251 700 €		- 1 100 000 €	Même montant qu'en section d'exploitation
23 Immobilisations en cours	2318 Autres immobilisations corporelles		16 114 751,55€	2 866 485 €		Equilibre de la section d'investissement
Total de la section d'investissement				-517 015 €	-517 015 €	
Total de la DM n°2				-517 015 €	-517 015 €	

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu la délibération du 28 mars 2022 portant approbation du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2022,

Vu la délibération du 20 juin 2022 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2022,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la décision modificative n° 2 du budget du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, équilibrée comme ci-dessus,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 2.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022

Affichée le : 21/12/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-101

FINANCES

5 – Approbation du règlement budgétaire et financier - Nomenclature M. 57

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

FINANCES

5 – Approbation du règlement budgétaire et financier - Nomenclature M. 57

EXPOSÉ DES MOTIFS

En prévision du prochain passage à la nomenclature M. 57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Ainsi, le Règlement Budgétaire et Financier (RBF), jusqu'à présent obligatoire pour les Départements et les Régions, devient obligatoire pour toutes les collectivités et tous les établissements publics qui mettent en place le référentiel M. 57, qui est caractérisé par la souplesse budgétaire qu'il accorde et la modernité comptable qu'il met en avant.

Le présent règlement vise à formaliser et à préciser les règles applicables pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits, ainsi que l'information des Élus, en application des différentes dispositions législatives et réglementaires qui encadrent la gestion du syndicat. Il permet également et en complément, de définir un certain nombre de règles internes propres, en décrivant et en formalisant les procédures, dans le respect des textes en vigueur.

Adopté pour le budget principal et le budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, ce règlement pourra faire l'objet d'adaptations par voie d'avenants adoptés en Comité Syndical.

Le Règlement Budgétaire et Financier proposé comporte cinq parties :

- Les principes budgétaires et comptables ;
- Le cadre budgétaire ;
- L'exécution comptable ;
- Les autorisations de programme et crédits de paiement ;
- Le contrôle budgétaire et comptable.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 106 III de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article susvisé,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° 2022-81 du 26 septembre 2022 approuvant la mise en place de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI, et pour le budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,

Considérant la nécessité de mettre en place un Règlement Budgétaire et Financier,

FINANCES

5 – Approbation du règlement budgétaire et financier - Nomenclature M. 57

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** le règlement budgétaire et financier du SIAH tel que présenté dans le document annexé,
- 2- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce règlement.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 21/12/2022
Affichée le : 21/12/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-102

FINANCES

6 – Vote du quart des crédits en investissement portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

FINANCES

6 – Vote du quart des crédits en investissement portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI - autorisation d’engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d’investissement en vertu de l’article L. 1612-1 du CGCT

EXPOSÉ DES MOTIFS

L’article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit les règles d’engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d’investissement, l’alinéa 3 indique que « En outre, jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 15 avril, en l’absence d’adoption du budget avant cette date, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l’objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget eaux pluviales - GÉMAPI de 2023.

Le tableau ci-après retrace les propositions d’autorisation d’engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses				
Chapitre / Article M14 en 2022	Chapitre / Article M57 en 2023	Libellé	Crédits ouverts budget 2022	Calcul du 1/4 arrondi inférieur
2031	2031	Frais d'études	463 500,00 €	115 875,00 €
2051	2051	Concessions, droits similaires	112 000,00 €	28 000,00 €
Total chapitre 20			575 500,00 €	143 875,00 €
2111	2111	Terrains nus	5 000,00 €	1 250,00 €
2121	2121	Plantations	100 000,00 €	25 000,00 €
2135	21351	Installations générales Bâtiments publics	90 000,00 €	22 500,00 €
21538	21538	Autres réseaux	640 000,00 €	160 000,00 €
2158	2158	Autres matériels & outillage	113 500,00 €	28 375,00 €
2183	21838	Autres matériel informatique	53 000,00 €	13 250,00 €
2184	21848	Autres matériels et mobiliers	108 000,00 €	27 000,00 €
2188	2188	Autres immobilisations	11 500,00 €	2 875,00 €
Total chapitre 21			1 121 000,00 €	280 250,00 €
Chapitre / Article M14 en 2022	Chapitre / Article M57 en 2023	Libellé	Crédits ouverts budget 2022	Calcul du 1/4 arrondi inférieur
2315	2315	Immos en cours-inst. techn.	7 870 475,00 €	1 967 618,00 €
Total chapitre 23			7 870 475,00 €	1 967 618,00 €
TOTAL GÉNÉRAL			2 391 743,00 €	

FINANCES

6 – Vote du quart des crédits en investissement portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1,

Vu la nomenclature comptable M. 57 à partir du 1^{er} janvier 2023,

Considérant la nécessité, pour assurer la continuité des dépenses d'investissement, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI 2023, dans la limite présentée ci-dessus,
- 2- **Précise** que les crédits ouverts seront inscrits au budget principal eaux pluviales -GÉMAPI 2023.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du SIAH
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 21/12/2022
Affichée le : 21/12/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-103

FINANCES

7 – Vote du quart des crédits en investissement eaux usées assainissement - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsault)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

FINANCES

7 – Vote du quart des crédits en investissement eaux usées assainissement - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget annexe assainissement eaux usées 2023.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Chapitre / Article	Libellé	Crédits ouverts budget 2022	Calcul du 1/4 arrondi inférieur
2031	Frais d'études	1 183 700,00 €	295 925,00 €
2051	Concessions, droits similaires	31 000,00 €	7 750,00 €
Total chapitre 20		1 214 700,00 €	303 675,00 €
21351	Bâtiments d'exploitation	100 000,00 €	25 000,00 €
21532	Réseaux d'assainissement	185 000,00 €	46 250,00 €
2183	Matériel de bureau et info.	9 700,00 €	2 425,00 €
Total chapitre 21		294 700,00 €	73 675,00 €
2315	Install., mat. et outil. tech.	17 458 500,00 €	4 364 625,00 €
Total chapitre 23		17 458 500,00 €	4 364 625,00 €
Total Général			4 741 975,00 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1,

Considérant la nécessité, pour assurer la continuité des dépenses d'investissement, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent,

FINANCES

7 – Vote du quart des crédits en investissement eaux usées assainissement - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget annexe assainissement eaux usées 2023, dans la limite présentée ci-dessus,
- 2- **Précise** que les crédits ouverts seront inscrits au budget annexe assainissement eaux usées 2023.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022

Affichée le : 21/12/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-104

FINANCES

8 – Vote du quart des crédits en investissement portant sur le budget annexe du SAGE Croult-Engnien-Vieille Mer - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Paris), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

FINANCES

8 – Vote du quart des crédits en investissement portant sur le budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de 2023.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses				
Chapitre / Article M14 en 2022	Chapitre / Article M57 en 2023	Libellé	Crédits ouverts budget 2022	Calcul du 1/4 arrondi inférieur
2031	2031	Frais d'études	130 771,60 €	32 692,00 €
Total chapitre 20			130 771,60 €	32 692,00 €
2183	21838	Autres matériels informatique	3 438,97 €	859,00 €
Total chapitre 21			3 438,97 €	859,00 €
Total Général				33 551,00 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1,

Considérant la nécessité, pour assurer la continuité des dépenses d'investissement, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent,

FINANCES

8 – Vote du quart des crédits en investissement portant sur le budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2023, dans la limite présentée ci-dessus,
- 2- **Précise** que les crédits ouverts seront inscrits au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2023.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022

Affichée le : 21/12/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-105

FINANCES

9 – Modification de la délibération portant sur la régie d'avance du SIAH

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

FINANCES

9 – Modification de la délibération portant sur la régie d'avance du SIAH

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération n° 2018-128-1 du 12 décembre 2018, complétée par la délibération n° 2020-80 du 23 septembre 2020 portant modification du montant de la régie d'avance, le Comité Syndical a instauré une régie d'avance d'un montant maximum de 900 €, pour l'achat de fournitures et de prestations de service en ligne sur internet.

Le comptable public du Service de Gestion Communal de GARGES-LÈS-GONESSE demande de détailler plus précisément les dépenses pouvant être faites dans le cadre de cette régie.

Eu égard, notamment, aux dépenses réalisées depuis la création de la régie, il est proposé le détail suivant :
Alimentation ; Autres achats divers ; Autres frais divers ; Autres matières et fournitures ; Carburant ; Documentation générale et technique ; Entretien et réparation autres biens mobiliers ; Entretien et réparation matériel roulant ; Etudes et recherches ; Fournitures administratives ; Fournitures de petit équipement ; Fournitures d'entretien ; Frais de gardiennage ; Frais de mission ; Frais de réception ; Impôts et taxes ; Locations mobilières ; Maintenance ; Produits pharmaceutiques ; Transports de personnes ; Versement à des organismes de formation ; Vêtements de travail.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avance des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n° 2018-128-1 du 12 décembre 2018 portant création d'une régie d'avance,

Vu la délibération n° 2020-80 du 23 septembre 2020 portant modification du montant de la régie d'avance,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 novembre 2022,

Considérant la nécessité de détailler sur cette régie d'avance les diverses fournitures, achats, y compris sur internet, avec un plafond de 900 €,

FINANCES

9 – Modification de la délibération portant sur la régie d'avance du SIAH

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la modification de l'article 3 de la délibération n° 2018-128-1 créant la régie d'avance, complétée par la délibération n° 2020-80 du 23 septembre 2020 portant modification du montant de la régie d'avance sur le budget principal eaux pluviales - GÉMAPI dans les conditions suivantes : ARTICLE 3 - La régie paie les dépenses suivantes : Alimentation ; Autres achats divers ; Autres frais divers ; Autres matières et fournitures ; Carburant ; Documentation générale et technique ; Entretien et réparation autres biens mobiliers ; Entretien et réparation matériel roulant ; Etudes et recherches ; Fournitures administratives ; Fournitures de petit équipement ; Fournitures d'entretien ; Frais de gardiennage ; Frais de mission ; Frais de réception ; Impôts et taxes ; Locations mobilières ; Maintenance ; Produits pharmaceutiques ; Transports de personnes ; Versement à des organismes de formation ; Vêtements de travail,
- 2- **Dit** que les autres articles de la délibération n° 2018-128-1 créant la régie d'avance, complétée par la délibération n° 2020-80 du 23 septembre 2020 portant modification du montant de la régie d'avance sur le budget principal eaux pluviales - GÉMAPI restent inchangés,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022

Affichée le : 21/12/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-106

ASSAINISSEMENT

10 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Jacques Potel sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° GOUSS 136)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

ASSAINISSEMENT

10 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Jacques Potel sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° GOUSS 136)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 03 novembre 2021, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise VOTP relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Jacques Potel sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE.

À l'issue du chantier, il apparaît que certaines quantités prévues au détail estimatif doivent faire l'objet de réajustements par des prix nouveaux (réalisation d'une extension du réseau d'eaux pluviales sur 60 mètres linéaires y compris la création de 3 regards et d'un regard avaloir supplémentaire, réhabilitation de 12 mètres linéaires de canalisations d'eaux usées et 2 regards de visite supplémentaires, réhabilitation d'un branchement d'eaux usées, réalisation de travaux supplémentaires suite au recalage altimétrique du projet : terrassements manuels remblaiement et terrassements dans la roche et réalisation de 16 sondages supplémentaires).

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT des travaux : 696 963,90 €
- Montant HT de l'avenant 1 : 57 919,63 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux : + 8,31 %
- Nouveau montant HT du marché : 754 883,53 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

Cette modification du marché public est donc conforme aux articles L. 2194-1- 2 et L. 2194-1-5° du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 03 octobre 2022.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2194-1-2 et L. 2194-1-5,

Vu l'avenant n° 1 relatif au marché public portant sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Jacques Potel sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° GOUSS 136),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1,

ASSAINISSEMENT

10 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Jacques Potel sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° GOUSS 136)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public portant sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Jacques Potel sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° GOUSS 136),
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 1 prévoit une augmentation par rapport au montant initial du marché de 8,31 %,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022

Affichée le : 21/12/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-107

ASSAINISSEMENT

11 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues des Prés Frais, de la Michelette, de l'Orme à la Pie et de la place de Dévy (place de la Mairie) sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 19 STWI 90)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

ASSAINISSEMENT

11 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues des Prés Frais, de la Michelette, de l'Orme à la Pie et de la place de Dévy (place de la Mairie) sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 19 STWI 90)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 04 mai 2021, le SIAH a signé un marché public de travaux avec l'entreprise BARRIQUAND relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues des Prés Frais, de la Michelette, de l'Orme à la Pie, de Fontaine aux Chiens et de la place de Dévy (place de la Mairie) à SAINT-WITZ.

À l'issue des travaux, il apparaît nécessaire de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre de ce marché public.

En effet, certaines quantités prévues au détail estimatif doivent faire l'objet de réajustements du fait de plus-values liées à la réalisation de branchements supplémentaires sur la rue de l'Orme à la Pie et de terrassements plus importants sur la place de Dévy, et de moins-values liées à l'absence de désamiantage sur la rue des Prés Frais et à l'optimisation des terrassements par le relèvement du positionnement du réseau sur la rue de Fontaine aux Chiens.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT des travaux comprenant la rue de l'Orme à la Pie (tranche ferme + tranche optionnelle non affermée), la place de Dévy, la rue des Prés Frais, la rue de la Michelette et la rue de Fontaine aux Chiens : 1 330 091,52 €
- Montant initial HT des travaux pour la rue de l'Orme à la Pie (tranche ferme), la place de Dévy, la rue des Prés Frais, la rue de la Michelette et la rue de Fontaine aux Chiens : 1 321 708,52 €
- Montant HT de l'avenant n° 1 : - 18 659,25 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant des travaux tranche ferme pour la rue de l'Orme à la Pie (tranche ferme), la place de Dévy, la rue des Prés Frais, la rue de la Michelette et la rue de Fontaine aux Chiens : -1,41 %
- Nouveau montant HT du marché : 1 303 049,27 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315 et budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI chapitre 23, article 2315.

Cette modification du marché est donc conforme à l'article L. 2194-1-2 et à l'article L. 2194-1-5° du Code de la commande publique.

L'avenant n'ayant pas entraîné une augmentation supérieure à 5 % du montant du marché, il n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L.2194-1-2 et son article L. 2194-1-5,

Vu l'avenant n° 1 au marché public relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues des Prés Frais, de la Michelette, de l'Orme à la Pie, de Fontaine aux Chiens et de la place de Dévy (place de la Mairie) à SAINT-WITZ (Opération n° 19 STWI 90),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1,

ASSAINISSEMENT

11 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues des Prés Frais, de la Michelette, de l'Orme à la Pie et de la place de Dévy (place de la Mairie) sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 19 STWI 90)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues des Prés Frais, de la Michelette, de l'Orme à la Pie, de Fontaine aux Chiens et de la place de Dévy (place de la Mairie) à SAINT-WITZ (Opération n° 19 STWI 90),
- 2- Prend acte** que l'avenant n° 1 prévoit une diminution par rapport au montant des travaux (tranche ferme pour la rue de l'Orme à la Pie), place de Dévy, rue des Prés Frais, rue de la Michelette et rue de Fontaine aux Chiens, du marché public de 1,41 %,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315 et budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoît JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022

Affichée le : 21/12/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-108

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

12 – Signature de l'avenant n° 1 portant prolongation de la durée du contrat d'assurance relatif au marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile (Marché n° 07-18-16 - lot n° 1)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

12 – Signature de l'avenant n° 1 portant prolongation de la durée du contrat d'assurance relatif au marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile (Marché n° 07-18-16 - lot n° 1)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 28 décembre 2018, le SIAH a signé un marché public d'assurances en Responsabilité Civile avec les entreprises PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (courtier mandataire) / AREAS Dommages (Compagnie d'assurances).

Le marché arrivera à son terme le 31 décembre 2022.

La crise sanitaire a amplifié le durcissement du marché de l'assurance entraînant par la même occasion des ajustements (tarifaires, de garanties, de couvertures du risque...). Au vu de la conjoncture actuelle du marché des assurances et du délai pour lancer la publication du nouveau marché d'assurances, le Syndicat a fait le choix de demander une prolongation du marché public actuel.

Le présent avenant a donc pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché public pour une durée de six mois à compter de la date initiale de fin du marché. Par conséquent, le marché public se terminera le 30 juin 2023.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant de la prime provisionnelle annuelle HT du marché : 36 517,68 €
- Montant de la prime définitive 2021 après application du taux de prime HT de 2,7252 % sur la masse salariale annuelle : 54 402,90 €
- Montant HT de l'avenant : 30 000 € HT

Les crédits seront inscrits au budget principal 2023 relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6161.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-3 du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 21 novembre 2022.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2194-1-4°,

Vu l'avenant n° 1 relatif au marché public d'assurances en Responsabilité Civile (Marché n° 07-18-16 - Lot n° 1),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

12 – Signature de l'avenant n° 1 portant prolongation de la durée du contrat d'assurance relatif au marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile (Marché n° 07-18-16 - lot n° 1)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public d'assurances en Responsabilité Civile (Marché n° 07-18-16 - Lot n° 1),
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 1 comprend une incidence financière de 30 000 € HT,
- 3- **Prend acte** que les crédits seront inscrits au budget principal 2023 relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6161,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ
Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022
Affichée le : 21/12/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-109

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de l'avenant n° 1 portant prolongation de la durée du contrat d'assurance relatif au marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » (Marché n° 07-18-16 - lot n° 2)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de l'avenant n° 1 portant prolongation de la durée du contrat d'assurance relatif au marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » (Marché n° 07-18-16 - lot n° 2)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 28 décembre 2018, le SIAH a signé un marché public d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » avec les entreprises SOCIÉTÉ AIXOISE DE GESTION D'ASSURANCES (courtier mandataire) / XL Insurance (Compagnie d'assurances).

Le marché public arrivera à son terme le 31 décembre 2022.

La crise sanitaire a amplifié le durcissement du marché de l'assurance entraînant par la même occasion des ajustements (tarifaires, de garanties, de couvertures du risque...). Au vu de la conjoncture actuelle du marché des assurances et du délai pour lancer la publication du nouveau marché public d'assurance, le Syndicat a fait le choix de demander une prolongation du marché public actuel.

Le présent avenant a donc pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché public pour une durée de six mois à compter de la date initiale de fin du marché. Par conséquent, le marché se terminera le 30 juin 2023.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT du marché : 3 175 €
- Montant HT de l'avenant : 1 588 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des prestations : 50,02 %
- Nouveau montant HT du marché : 4 763 €

Les crédits seront inscrits au budget principal 2023 relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6161.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-3 du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 21 novembre 2022.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2194-1-3°,

Vu l'avenant n° 1 relatif au marché public d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » (Marché n° 07-18-16 - Lot n° 2),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de l'avenant n° 1 portant prolongation de la durée du contrat d'assurance relatif au marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » (Marché n° 07-18-16 - lot n° 2)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » (Marché n° 07-18-16 - Lot n° 2),
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 1 prévoit une augmentation par rapport au montant initial du marché de 50,02 %,
- 3- **Prend acte** que les crédits seront inscrits au budget principal 2023 relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6161,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022
Affichée le : 21/12/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-110

RESSOURCES HUMAINES

14 – Modification du tableau des emplois

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

RESSOURCES HUMAINES

14 – Modification du tableau des emplois

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Comité Technique a donné un avis favorable lors de sa séance du 14 novembre dernier pour la suppression des deux emplois suivants :

- Un emploi de chargé de mission Télégestion Électromécanique et Métrologie créé par délibération n° 2019-115 en date du 25 septembre 2019. Il est supprimé en raison de la nomination de l'agent sur l'emploi de Responsable de service.
- Un emploi de carrière statutaire, attaché hors classe, a été créé par délibération n° 2017-89 en date du 20 septembre 2017. Cette suppression fait suite au départ de l'agent par voie de mutation.

Il est donc demandé, à l'organe délibérant, d'autoriser la suppression de ces deux emplois.

Par ailleurs, suite à la réussite au concours de technicien d'un agent, Responsable de service, il est demandé de modifier les cadres d'emplois de référence du poste de Responsable du service surveillance du patrimoine. Cet emploi sera ouvert sur les cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et de techniciens territoriaux.

Statutairement, les suppressions se présentent de la manière suivante :

Dernière délibération portant sur l'emploi	Filière	Intitulé de l'emploi	Grades de référence	Cadre d'emplois de référence
2021-117 du 06/12/2021	Technique	Chargé de mission Télégestion Electromécanique et Métrologie	Ingénieur principal Ingénieur	Ingénieurs territoriaux
2021-117 du 06/12/2021	Administrative	Emploi de carrière statutaire	Attaché hors classe	Attachés territoriaux

Et la modification, comme suit :

Dernière délibération portant sur l'emploi	Filière	Intitulé de l'emploi	Grades de référence	Cadre d'emplois de référence
2021-117 du 06/12/2021	Technique	Responsable du service surveillance du Patrimoine	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Technicien principal de 1 ^{ère} classe Technicien principal de 2 ^{ème} classe Technicien	Agents de maîtrise territoriaux Techniciens territoriaux

RESSOURCES HUMAINES

14 – Modification du tableau des emplois

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 14 novembre 2022 pour la suppression des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer et de modifier les emplois,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** les suppressions et la modification présentées ci-dessus,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ces suppressions et cette modification.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022

Affichée le : 21/12/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-111

RESSOURCES HUMAINES

15 – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 29 novembre 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (42)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (4)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

C3PF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CAPV : Guy BARRIERE (Ézanville)

RESSOURCES HUMAINES

15 – Mise à jour du tableau des effectifs

EXPOSÉ DES MOTIFS

En complément de la délibération relative à la modification et aux suppressions des emplois, les effectifs doivent être dénombrés selon les ouvertures de postes et préciser s'ils sont pourvus ou non par des fonctionnaires ou des agents contractuels.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 05 décembre 2022, avec la modification des cadres d'emplois, les suppressions du grade d'attaché hors classe, d'un grade d'ingénieur et d'ingénieur principal, d'un grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

L'arrivée d'une agente contractuelle au grade d'adjoint administratif, de deux agents contractuels au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, d'un agent détaché au grade de technicien principal de 1^{ère} classe et d'une agente contractuelle au grade d'ingénieur.

La nomination au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite à un avancement de grade et celle au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à réussite à concours.

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Emplois de Direction</u>						
Directeur Général	A	1		1		
Directeur Général Adjoint	A	2		1	1	
Total emplois de direction		3		2	1	0

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Filière Administrative</u>						
Attaché principal	A	1	1	1	0	1
Attaché	A	2		1	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	4	1	0	4
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Rédacteur	B	1		1	0	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2	2	0	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3		3	0	
Adjoint administratif	C	6		5	1	
Total filière administrative		16	7	14	2	7

RESSOURCES HUMAINES

15 – Mise à jour du tableau des effectifs

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le tableau des effectifs ci-dessus en vigueur au 05 décembre 2022,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 décembre 2022,

Benoit JIMENEZ,



Président du Comité Syndical,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2022

Affichée le : 21/12/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

RESSOURCES HUMAINES

15 – Mise à jour du tableau des effectifs

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Filière Technique</u>						
Ingénieur en chef de classe normale	A +	1		1	0	
Ingénieur principal	A	3	5	3	0	5
Ingénieur	A	8		4	4	
Technicien Principal de 1ère classe	B	3	10	3	0	10
Technicien Principal de 2ème classe	B	10		3	7	
Technicien	B	3		2	1	
Agent principal de maîtrise	C	0	1	0	0	1
Agent de maîtrise	C	1		1	0	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	4	1	0	4
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0		0	0	
Adjoint technique	C	9		8	1	
Total filière technique		39	20	26	13	20
Total général		58	27	42	16	27